



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 1 août 2016 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-08-186 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016

2016-08-187 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait quatre (4) personnes présentes dans la salle. Aucune question n'a été posée.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 juillet dernier.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.4 Demande de dérogation mineure – Richard Ward – matricule 0693 27 0079

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Richard Ward pour sa propriété avec matricule 0693 27 0079;

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Ward est de pouvoir construire une remise sur sa propriété dans un endroit favorisant l'intimité, car ses voisins ont construit un pavillon qui nuit à son intimité;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit proposé pour la construction de la remise respecte la marge de recul du lac mais pas la ligne latérale de 3 mètres (9'9"), car il serait construit à 7'8" de la ligne et en conséquence une dérogation de 2'1" est demandée;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

CONSIDÉRANT QUE la voisine de M. Ward a donné son accord par écrit à cette demande de dérogation mineure;

2016-08-188

Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété de M. Richard Ward, ayant le matricule 0693 27 0079, autorisant la construction d'une remise située à 7'8" de la ligne latérale au lieu de 3 mètres (9'9") comme demandé par les règlements.

ADOPTÉE

6.5 Demande de dérogation mineure – Jean-Guy Dubois – matricule 0591 58 2530

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Jean-Guy Dubois pour sa propriété avec matricule 0591 58 2530;

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Dubois est de pouvoir régulariser la non-conformité du garage existant situé à 4,67 mètres de la ligne latérale au lieu de 5 mètres comme demandé par les règlements;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

2016-08-189

Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété de M. Jean-Guy Dubois, ayant le matricule 0591 58 2530, pour le garage existant situé à 4,67 mètres de la ligne latérale au lieu de 5 mètres comme demandé par les règlements.

ADOPTÉE

LA CONSEILLÈRE MME SYLVIE LEFEBVRE QUITTE LA SALLE POUR LA DISCUSSION DU POINT 6.6

6.6 Travaux au 40 et 70 chemin Tomifobia – Robert Graul

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Graul, propriétaire des propriétés situés aux 40 et 70 chemin Tomifobia, n'a pas encore terminé les travaux de rénovation sur l'ancienne église situé sur son terrain au 40 chemin Tomifobia, tel que requis par l'entente intervenue avec la municipalité en novembre 2012;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE M. Graul demande maintenant un permis pour pouvoir transformer le presbytère en résidence et de brancher les égouts à l'installation septique déjà existante au 70 chemin Tomifobia;

CONSIDÉRANT QUE M. Graul demande aussi un permis pour pouvoir construire une remise qui servira comme lieu d'entreposage mais avec toilette et douche, branchée temporairement à l'installation septique au 70 chemin Tomifobia, et qu'après vérification il a été déterminé qu'il est permis d'implanter un seul bâtiment accessoire d'une superficie maximale de 8 m² (86.1 pi²) par terrain sans fondations permanentes et sans qu'il y ait un bâtiment principal;

2016-08-190

Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à la majorité, M. Robert Lebrun ayant manifesté sa dissidence et Mme Sylvie Lefebvre s'étant abstenue de voter

QUE le conseil demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'envoyer une lettre à M. Graul lui précisant que les travaux sur l'ancienne église doivent être complétés conformément à l'entente convenue en novembre 2012.

ADOPTÉE

RETOUR DANS LA SALLE DE LA CONSEILLÈRE MME SYLVIE LEFEBVRE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 15 juillet dernier.

7.2 Renouée japonaise en bordure des chemins municipaux et sur des propriétés municipales

CONSIDÉRANT QUE la renouée japonaise est une plante envahissante qui est présente à plusieurs endroits à Ogden;

CONSIDÉRANT QUE la renouée japonaise est aussi présente sur les bords des chemins municipaux et sur des propriétés municipales et qu'il est très important et urgent de contrôler la propagation des graines et de procéder à l'éradication ou contrôler cette plante avant la floraison;

2016-08-191

Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à l'inspecteur en voirie de prendre en charge le contrôle de la renouée japonaise présente sur les bords des chemins municipaux et sur des propriétés municipales, lorsque possible.

ADOPTÉE

7.3 Appel d'offres – cueillette, transport et disposition des matières résiduelles et compostables pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden offre un service de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles et compostables;

CONSIDÉRANT QUE le contrat se termine le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande à la directrice générale de voir à préparer le devis d'appel d'offres et de l'acheminer à au moins deux (2) fournisseurs, mentionnant la possibilité que la collecte de déchets et de compost puisse être faite en utilisant un (1) camion à deux (2) compartiments séparés afin qu'ils soient ramassés en même temps (pour 26 collectes) ou en utilisant deux (2) camions afin qu'ils ne soient pas ramassés en même temps (donc pour 26 collectes pour les matières résiduelles et 19 collectes pour les matières compostables);



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2016-08-192 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale de préparer et d'acheminer le devis d'appel d'offres à au moins deux (2) fournisseurs.

QUE les appels d'offres seront présentés au conseil à la séance du mois d'octobre, soit le 3 octobre prochain.

ADOPTÉE

7.4 Appel d'offres – cueillette, transport et disposition de matières recyclables pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden offre un service de cueillette, transport et disposition des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE le contrat se termine le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande à la directrice générale de voir à préparer le devis d'appel d'offres et de l'acheminer à au moins deux (2) fournisseurs;

2016-08-193 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale de préparer et d'acheminer le devis d'appel d'offres à au moins deux fournisseurs.

QUE les appels d'offres seront présentés au conseil à la séance du mois d'octobre, soit le 3 octobre prochain.

ADOPTÉE

7.5 Lavage des bacs au site central de déchets

CONSIDÉRANT QUE les odeurs provenant du site central de déchets deviennent de plus en plus nauséabondes, surtout avec les chaleurs de l'été;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du site central, M. Mitchell Woodward et Mme Natalie Powers, nettoient habituellement l'intérieur et l'extérieur des bacs après l'été, donc à l'automne, pour que ceux-ci soient plus propres et pour que les mauvaises odeurs soient réduites;

CONSIDÉRANT QU'avec les chaleurs excessives cet été, les odeurs sont pires que jamais et les responsables ont demandé de pouvoir faire le lavage un peu plus tôt que d'habitude;

2016-08-194 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale soit autorisée à engager M. Mitchell Woodward et Mme Natalie Powers pour nettoyer l'intérieur et l'extérieur des bacs au site central de déchets, et que les bacs soient très bien rincés après le nettoyage.

ADOPTÉE

7.6 La berce du Caucase

CONSIDÉRANT QUE la berce du Caucase est une plante envahissante représentant un risque pour la santé à cause de sa sève toxique qui brûle la peau et que cette plante a maintenant été retrouvée à Ogden;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'il est très important et urgent de contrôler la propagation de ces plantes et de procéder à son éradication, de même que d'informer les gens à ce sujet;

2016-08-195 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à la majorité, M. Alain Carrier et M. Robert Lebrun ayant manifesté leur dissidence

QUE si un citoyen contacte la municipalité après avoir découvert la berce du Caucase, le conseil demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement ou à l'inspecteur en voirie si ce premier n'est pas disponible, d'aller sur les lieux afin de confirmer que la plante découverte est en effet de la berce du Caucase.

QUE s'il s'agit bien de la berce du Caucase qui se retrouve sur une propriété privée, l'inspecteur fournira au propriétaire les informations et la documentation nécessaires afin que le propriétaire puisse intervenir afin de se débarrasser de cette plante en toute sécurité, et l'inspecteur fera le suivi dans les semaines suivantes pour s'assurer que la plante a bien été enlevée;

QUE si la berce du Caucase se retrouve en bordure des chemins municipaux ou sur une propriété municipale, l'inspecteur en voirie interviendra afin de se débarrasser de cette plante en toute sécurité.

ADOPTÉE

7.7 Abattage d'arbres illégal – matricule 1193 46 8895

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté par l'inspecteur en bâtiment et en environnement et par l'ingénieur forestier de la MRC de Memphrémagog, qu'il y a eu une coupe d'arbres excessive dans l'érablière derrière la résidence située au 2045 chemin Tomifobia, avec matricule 1193 46 8895;

CONSIDÉRANT QUE cette coupe d'arbres a été effectuée sur une superficie de 8 hectares et cela sans permis, sans demande d'autorisation et sans permission de la CPTAQ, et donc que cela constitue une contravention au règlement de Zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de Zonage stipule que la pénalité minimale dans un tel cas est de 500.00\$, et qu'il y est aussi stipulé que tout arbre abattu illégalement doit être remplacé par un autre arbre, et ce, sur le même terrain et dans un délai de 6 mois;

2016-08-196 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de préparer le dossier d'infraction et mandate les avocats de la municipalité, Monty Sylvestre, à préparer un constat d'infraction et tout autre recours jugé nécessaire à cet égard.

ADOPTÉE

7.8 Lettres aux propriétaires en contravention du Règlement de Nuisances

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement a dressé une liste des propriétés à Ogden qui sont en contravention des articles 13 et 14 du Règlement de Nuisances traitant de débris et de véhicules à moteur, et que le conseil a reçu une copie de ladite liste;

2016-08-197 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à la majorité, M. Jean R. Roy et M. Richard Roy ayant manifesté leur dissidence

QUE le conseil demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'envoyer des lettres aux propriétaires de ces propriétés se retrouvant sur la liste ci-haut mentionnée, leur demandant poliment d'améliorer leur propriété afin de respecter les articles 13 et 14 du Règlement de Nuisances.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 20 juillet dernier.

8.2 Octroi du contrat d'asphaltage sur les chemins Tomifobia et Stanstead

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux d'asphaltage sur les chemins Tomifobia et Stanstead, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2016;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Construction et Pavage Dujour inc. au prix de 86.40\$ la tonne métrique, taxes en sus;

2016-08-198 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour les travaux d'asphaltage sur les chemins Tomifobia et Stanstead à la compagnie Construction et Pavage Dujour inc. au prix de 86.40\$ la tonne métrique, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8.3 Octroi du contrat pour la peinture des lignes de rue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la peinture des lignes de rue;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Gestion Pro-Ligne au prix de 10,463.16\$, taxes en sus;

2016-08-199 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour la peinture des lignes de rue à la compagnie Gestion Pro-Ligne au prix de 10,463.16\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 23,434.41\$ et les salaires s'élèvent à 23,035.27\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 46,469.68\$.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2016-08-200 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 82,451.59\$;

2016-08-201 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 1 août dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Dépôt des états financiers pour le deuxième trimestre 2016

La directrice générale dépose les états financiers pour le deuxième trimestre 2016.

10. ADMINISTRATION

10.1 Achat d'une banque d'heures d'Infotech

2016-08-202 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire l'achat d'une banque de 28 heures chez Infotech moyennant une dépense de 1,960\$, taxes en sus.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'addenda au contrat de service pour l'achat de la banque d'heures.

ADOPTÉE

10.2 Nomination du maire suppléant pour les mois d'août 2016 à décembre 2016

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, « le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

CONSIDÉRANT QUE de par la résolution 2013-11-299, chaque conseiller a la chance d'agir comme maire suppléant si désiré, pour une période de huit (8) mois chacun, pendant les quatre (4) années de la durée du mandat de ce conseil;

CONSIDÉRANT QUE le prochain conseiller sur la liste à agir comme maire suppléant est le conseiller no. 1, M. Joe Stairs;

2016-08-203 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme le conseiller M. Joe Stairs comme maire suppléant pour les mois d'août 2016 à décembre 2016 inclusivement.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.3 Colloque régional de l'Association des directeurs municipaux du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendront leur colloque de la zone Estrie le 15 septembre 2016 à Windsor;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque réunit les directeurs généraux des municipalités de l'Estrie ensemble et leur présente des ateliers, et que le coût est de 85.00\$ pour les membres de l'ADMQ;

2016-08-204 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme. Vickie Comeau, à participer à ce colloque se tenant le 15 septembre 2016.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à ce colloque.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Enseignes de baignade interdit pour le quai municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden veut que les gens soient informés qu'il y a interdiction de baignade au quai municipal et que le risque de noyade y soit dénoncé;

2016-08-205 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat d'une enseigne réflective bilingue d'interdiction de baignade et risque de noyade mesurant 18 x 24 pouces, pour un prix total de 30.12\$, taxes en sus et d'une enseigne démontrant l'interdiction de plonger aussi.

QUE ces enseignes soient installées directement sur le quai municipal, pour que celles-ci soient bien visibles aux gens utilisant le quai.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2014.01 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Ogden

Monsieur le conseiller Robert Lebrun donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le Règlement n° 2014.01 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Ogden sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement en y ajoutant l'article 5.8 concernant l'activité de financement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.
Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

13.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2012.05 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Ogden

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le Règlement n° 2012.05 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Ogden sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement en y ajoutant l'article 5.7 concernant l'activité de financement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow a parlé de la compagnie Sécurmax qui a obtenu un permis de colportage afin de visiter les résidents d'Ogden et de leur fournir un service très utile de conseils pour la prévention et la protection contre le feu. Il a aussi parlé de la deuxième phase du projet d'embellissement d'Ogden qui se tiendra le 2 novembre 2016 avec la plantation de bulbes de jonquilles. M. Sudlow a enfin mentionné qu'une jeune résidente d'Ogden, Caresse Comeau-Elman, a battu le record des filles de moins de 12 ans dans la course de 5 kilomètres qui a eu lieu à Stanstead le 9 juillet.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Sudlow a mentionné qu'il n'y a pas eu de rencontre à la MRC en juillet. Il a aussi mentionné que la date limite pour les demandes de subvention pour le développement régional est le 11 octobre. Il a avisé qu'il y aura une deuxième rencontre des municipalités pour la formation d'une Régie d'incendie et que cette rencontre se tiendra à Hatley le 23 août.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Bourque a demandé pourquoi la question du Marais de Marlinton n'a pas été discutée. M. Sudlow et M. Stairs lui ont répondu que le conseil veut plus d'information quant au comité indéterminé qui en ferait la gestion. Mme Lavallée a mentionné que si l'église à Tomifobia n'est pas habitable, peut-être que la santé publique pourrait être avertie. Mme Rousseau a demandé quel est le contenu du nouvel article dans les Codes d'éthique, et le nouvel article a été lu à voix haute. M. Bourque a demandé si la police au quai pourrait arrêter les baigneurs, mais ce n'est pas leur juridiction car il s'agit de la GRC qui est là pour surveiller la frontière.

2016-08-205 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 7 minutes.

Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière